

Conseil général de

1682 PREVONLOUP

Extraits de procès-verbal

Dans sa séance du 10 décembre 2025, régulièrement convoquée et présidée par M. Léandre Bolomey, le Conseil général de Prévonnoloup, a décidé :

- Vu le préavis municipal 06-2025, d'accepter le budget 2026, tel que présenté et argumenté par le syndic, avec un total des charges de CHF 922'422.39 d'un total des revenus de CHF 859'771.00 donc un excédent de charges de CHF 62'651.39.
- Vu le préavis 07-2025, de voter favorablement pour une demande de crédit de CHF 466'000.00 pour le raccordement du réseau d'eau de Prévonnoloup au réservoir de Billens-Hennens.
- A pris acte que le préavis 08-2025 - Zone 30 km/h à Prévonnoloup est retiré, ceci suite à une erreur de forme, il n'y pas de vote concernant le préavis 08-2025. Un rapport sera fourni par La Municipalité lors d'un prochain conseil général.

Prévonnoloup, le 20 décembre 2025

Au nom du Conseil Général

Le Président :
Léandre Bolomey

La Secrétaire :
Claire-Lise Sumi